



Nous nous engageons à vous offrir le plus haut niveau de soins et de transparence dans notre tarification. Lors de chaque visite, nous vous informerons des coûts anticipés, vous assurant d'être pleinement informé(e) et conscient(e) des dépenses engagées.

HONORAIRES PROFESSIONNELS ET TARIFS

VISITES

Nouvelle consultation (dermatologie médicale, chirurgicale ou cosmétique)	\$325
Requis pour tous les patients vus pour la première fois chez Aura Dermatologie ou si la dernière visite date de plus de 2 ans.	
Inclus une visite de 20 à 30 minutes avec l'équipe soignante.	
Inclus une procédure mineure si indiquée selon le jugement clinique du médecin. Une procédure mineure est définie comme : une biopsie par rasage pour indication médicale, le traitement de 3 lésions ou moins par cryothérapie, le traitement de 2 lésions ou moins par injection intra-lésionnelle de corticostéroïde.	
Si un examen de dépistage pour cancers cutanés est souhaité et qu'il ne constitue pas la raison principale de consultation, il devra faire l'objet d'une visite de suivi distincte.	
Si une consultation pour perte de cheveux (alopécie) est souhaitée et qu'elle ne constitue pas la raison principale de consultation, celle-ci devra faire l'objet d'une visite de suivi distincte.	
Nouvelle consultation ou visite de suivi pour surveillance et dépistage de cancers cutanés	\$325
Inclus une visite de 20 à 30 minutes avec l'équipe soignante.	
Inclus un examen dermoscopique et la dermoscopie numérique pour 3 lésions ou moins si indiquée. N'inclus pas la cartographie systématisée des grains de beauté (total body skin imaging).	
Inclus une procédure mineure si indiquée selon le jugement clinique du médecin. Une procédure mineure est définie comme : une biopsie par rasage pour indication médicale, le traitement de 3 lésions ou moins par cryothérapie, le traitement de 2 lésions ou moins par injection intra-lésionnelle de corticostéroïde.	
Si une consultation pour un autre problème dermatologique est souhaitée (ex., acné, eczéma, psoriasis, etc.), celle-ci devra faire l'objet d'une visite de suivi distincte.	
Si une opinion pour perte de cheveux (alopécie) est souhaitée, celle-ci devra faire l'objet d'une visite de suivi distincte.	
Si une consultation en dermatologie cosmétique est souhaitée, celle-ci devra faire l'objet d'une consultation distincte.	
Visite de suivi en dermatologie générale	\$295
Inclus une visite de 20 minutes avec l'équipe soignante. Disponible pour les patients dont la dernière visite date de 2 ans ou moins.	
Inclus une procédure mineure si indiquée selon le jugement clinique du médecin. Une procédure mineure est définie comme : une biopsie par rasage pour indication médicale, le traitement de 3 lésions ou moins par cryothérapie, le traitement de 2 lésions ou moins par injection intra-lésionnelle de corticostéroïde	
Si un examen de dépistage pour cancers cutanés est souhaité, il devra faire l'objet d'une visite distincte.	

Visite de contrôle **\$195**

Visite de 10 minutes à la demande et à la discrétion du médecin seulement (ne peut être demandée par le patient).

Ex., pour le suivi d'une seule lésion sous surveillance, pour un traitement de verrue simple par cryothérapie, pour une injection intra-lésionnelle simple de corticostéroïde. Tout problème dermatologique additionnel ou nouveau sera adressé lors d'une visite distincte.

Visite de suivi pour intervention, procédure cosmétique ou traitement par injectable **\$0**

La durée de la visite sera planifiée par le médecin selon le temps estimé nécessaire lors de la consultation initiale.

Ne s'applique pas pour le traitement de verrues par cryothérapie ou le traitement d'une condition médicale par injection intra-lésionnelle de corticostéroïde.

Si d'autres problématiques (ex., acné, vérification de grains de beauté etc.) sont adressées lors d'une visite pour intervention ou traitement par injectable, celle-ci deviendra une visite de suivi en dermatologie générale ou pour surveillance et dépistage de cancers cutanés selon la raison de consultation.

Visite pour retrait de points de suture **\$0**

Visite avec personnel infirmier pour les biopsies et chirurgies effectuées chez Aura Dermatologie, entre 8h et 8h30 du lundi au vendredi seulement.

PROCÉDURES CHIRURGICALES

Biopsie par rasage	\$100
Biopsie au poinçon	\$200
Biopsie par ellipse	\$500
Traitement de cancer cutané par électrodessiccation et curetage	\$100
<small>Cet honoraire s'ajoute à celui pour biopsie par rasage puisque celle-ci est systématiquement effectuée avec ce type de traitement.</small>	
Exérèse chirurgicale d'une lésion maligne ou pré-maligne – standard	\$600
Exérèse chirurgicale d'une lésion maligne ou pré-maligne – complexe	\$1200

INTERVENTIONS

À votre demande, un devis pourra vous être remis lors de la visite de consultation.

Traitement par électrochirurgie (selon le nombre de lésions)	À partir de	\$75
Traitement par cryothérapie (selon le nombre de lésions)	À partir de	\$175
Injection intra-lésionnelle de corticostéroïde (par lésion)		\$100-\$150

PROCÉDURES COSMÉTIQUES

À votre demande, un devis pourra vous être remis lors de la visite de consultation.

Exérèse d'acrochordons (selon le nombre de lésions et par région anatomique)		\$150-\$300
Exérèse chirurgicale d'une lésion bénigne par rasage	À partir de	\$250
Exérèse chirurgicale d'une lésion bénigne par poinçon ou ellipse (selon la taille)	À partir de	\$350-\$550
Extraction ou exérèse chirurgicale d'un kyste ou lipome (selon la taille)	À partir de	\$550-\$750
Traitement chirurgical de chéloïde (par lésion)		\$450

INJECTABLES

Un dépôt de -\$100 sera appliqué au traitement par injectable si celui-ci est effectué 60 jours ou moins après une consultation en dermatologie.

Inclus une visite de 10 minutes si nécessaire pour retouche mineure dans un délai de 14 jours.

À votre demande, un devis pourra vous être remis lors de la visite de consultation.

Traitements par agent neuromodulateur	
Rides du tiers supérieur du visage - 1 région (glabellle/front/péri-oculaire)	\$350
Rides du tiers supérieur du visage - 2 régions (glabellle/front/péri-oculaire)	\$525
Rides du tiers supérieur du visage - 3 régions (glabellle/front/péri-oculaire)	\$750
« Lip flip »	\$225
Autres indications - /par unité de toxine botulinique	\$15/u
Traitement par injection d'un agent de comblement à base d'acide hyaluronique - /mL	\$750

PEELINGS CHIMIQUES

Tous les peelings sont administrés par le médecin.

Traitement de xanthelasma par peeling à l'acide trichloracétique - /séance et /paupière	\$200
Peeling à l'acide salicylique - /séance	\$175
Peeling de Jessner - /séance	\$225
Peeling profondeur moyenne de Brody - /séance	\$750

FORMULAIRES & ADMINISTRATION

Transport de spécimen biologique	\$5
<small>Des frais de transport s'appliquent systématiquement si une lésion cutanée est retirée chirurgicalement, que ce soit pour une indication médicale ou esthétique, ainsi que pour tout prélèvement pour analyse microbiologique.</small>	
Rendez-vous non-respecté ou préavis < 24h	\$80
Billet d'absence pour rendez-vous	\$0
Renouvellement d'ordonnance sans visite - simple	\$25
<small>Pour agents topiques ne nécessitant pas d'autorisation spéciale auprès d'un assureur.</small>	
Renouvellement d'ordonnance sans visite - complexe	\$45
<small>Pour agents non topiques (comprimés, injections, intraveineux) ne nécessitant pas d'autorisation spéciale auprès d'un assureur.</small>	
Formulaire de demande d'autorisation de médicament non-biologique (assureur privé)	\$40
Formulaire de demande d'autorisation initiale médicament biologique ou petite molécule (assureur privé)	\$130
Formulaire de demande d'autorisation pour renouvellement biologique ou petite molécule (assureur privé)	\$65
Formulaire d'assurance - / page	\$25
Formulaire d'assurance – complexe (5 pages et plus)	\$255
Attestations et formulaires liés à l'emploi (/page)	\$25

AUTRES

Photocopie ou Télécopie - Pages 1 à 5	\$5
Photocopie ou Télécopie - Pages supplémentaires	\$0.50
Frais de transmission - Imagerie cutanée	\$30



Copie - Imagerie cutanée	\$40
Chèque sans provision	\$30
Activité médico-administrative (255\$/h)	\$255
Expertise médicale et médico-légale (525\$/h)	\$525

TAXES

La TPS/TVQ s'appliquent sur tous les services et actes non-médicaux, incluant les tâches administratives et tout service ou acte non-médicalement requis.

**Notre offre de service est en évolution constante.
Tous les honoraires et tarifs sont sujets à modification sans préavis.**

Il est recommandé de consulter notre site web avant chaque visite pour prendre connaissance de toute modification à notre offre de service ainsi qu'à notre liste de tarifs et honoraires.

Un devis qui vous est remis lors d'une visite est valide pour une durée d'un an après son émission.

ASSURANCES

Les consultations en médecine privée ne sont pas prises en charge par la RAMQ et sont rarement couvertes par les assurances privées au Québec.

Certains traitements peuvent éligibles à une couverture par les assureurs privés. Nous vous fournirons une facture détaillée à la fin de chaque visite et nous pouvons vous remettre un devis à votre demande.

Nous opérons selon une politique de paiement direct, ce qui signifie que nous ne travaillons pas directement avec les assureurs et nous ne prenons pas en charge la soumission de demandes de remboursement à ces derniers. Des honoraires – tels que détaillés ci-dessus - s'appliquent pour compléter les formulaires d'assurance.

DURÉE DES VISITES

Nous nous efforcerons toujours de vous fournir la plus haute qualité de soins et d'adresser le plus grand nombre de problèmes dermatologiques de façon à la fois efficace et méticuleuse durant le temps alloué à la visite.

Toutefois, afin de respecter le temps de tous, nous devons parfois recommander que des procédures ou d'autres problèmes soient adressés lors d'une visite subséquente afin de pouvoir leur accorder tout le temps nécessaire.

Dre. Amina Bougrine est un professionnel non participant au régime d'assurance maladie.

Toute personne qui se voit exiger un paiement l'encontre des dispositions de l'article 22.0.1 de la Loi sur l'assurance maladie a droit d'en réclamer le remboursement auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le patient qui estime que les sommes qui lui sont réclamées après le 6 décembre 2015 visent des services assurés au sens de la Loi sur l'assurance maladie ou des frais engagés aux fins de la dispensation de ceux-ci peut, par écrit dans les cinq ans suivant la date du paiement, en réclamer le remboursement à la Régie de l'assurance maladie du Québec, qui lui remboursera alors le montant, lorsqu'elle est d'avis que sa facturation n'était pas permise, et récupérera ce montant du professionnel ou du tiers en cause.